

À Montréal, le 28 février 2025

Dans le cadre de la consultation *Itinérance et cohabitation sociale à Montréal* de l'OCPM, la Table de Concertation Jeunesse-Itinérance du centre-ville (TCJI) souhaite réagir au *Document de positionnement préparé par la Ville de Montréal - décembre 2024*. Vous retrouverez dans ce document les avis des membres de la TCJI quant aux pistes d'actions proposées par la Ville.

Avant propos :

C'est en 1995 que les organismes du centre-ville de Montréal ont senti le besoin de créer une table de concertation sur les problématiques conjointes de l'itinérance et la jeunesse. Cette instance souhaite être une réponse à un besoin d'échanger sur les réalités et les enjeux touchant le territoire du centre-ville, point névralgique de l'itinérance jeunesse à Montréal. Elle rassemble alors des organismes communautaires qui interviennent auprès des jeunes de 12 à 30 ans en difficulté qui résident ou fréquentent le centre-ville et sa périphérie. Ses objectifs sont les suivants ;

- Permettre une amélioration de la communication et de la concertation entre les différents membres et collaborateurs.trices proches de la table
- Être un espace de réflexion sur les besoins des jeunes en difficulté et sur les pratiques d'intervention à déployer
- Offrir un espace de soutien et d'écoute aux membres

Organismes membres ; Dans la rue - GIAP/CACTUS Montréal - Spectre de rue - Dîners St-Louis - En Marge 12-17 - GIT - YMCA Centre-Ville - Plein Milieu - Sentier Urbain - Le Tournant - Oxy-Jeunes - Cirque Hors Piste - Passages - Refuge des Jeunes

Piste d'action n°1. Résolution collaborative des enjeux de cohabitation

La Ville de Montréal a lancé l'équipe mobile en médiation et intervention sociale (ÉMMIS) en 2021, un projet pilote de 5 ans financé par le ministère de la Sécurité publique. Cette équipe mobile intervient 24h/24 et 7j/7 pour résoudre les problèmes de

cohabitation sociale, avec une cinquantaine de membres répartis sur 4 arrondissements et dans le métro. La Ville de Montréal finance des projets communautaires visant à améliorer la cohabitation sociale. Des équipes interviennent auprès des résidents, commerces et acteurs locaux pour résoudre les conflits dans l'espace public et sensibiliser aux enjeux de l'itinérance. La collaboration intersectorielle, impliquant les ressources communautaires, la santé, le SPVM et la Ville, est essentielle pour soutenir les personnes en situation d'itinérance. Les comités locaux de cohabitation dans les arrondissements jouent un rôle clé dans la planification des actions prioritaires. Dans cette logique la Ville souhaite proposer comme perspectives d'amélioration :

- *Renforcer la coordination des équipes municipales, communautaires et du secteur de la santé pour renforcer la cohabitation sociale, la sécurité et la gestion des ressources pour l'itinérance;*
- *Étendre le déploiement de l'ÉMMIS à l'ensemble des 19 arrondissements, avec une centrale d'appels pour la population, en coordination avec les partenaires locaux;*
- *Mettre en place des approches novatrices comme le mécanisme d'Action Rapide et Intégrée pour les personnes en situation de Vulnérabilité (ARIV), inspiré de modèles canadiens, pour renforcer la collaboration et l'échange d'informations entre organisations, visant à mieux soutenir les personnes vulnérables dans l'espace public.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

La table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville de Montréal souhaite mentionner ici que certains de ses membres répondent à cette piste d'action et ce depuis de nombreuses années, entre autres à travers des équipes en travail de rue et autres services d'intervention. Toutefois, le manque de connaissances et de reconnaissance des services communautaires reflètent la déconnexion à certains égards des programmes implantés par la Ville de Montréal.

Le mécanisme ARIV tel que décrit ci-dessus dans cette action en est un exemple concret ; cela semble être dans le plan d'action de la Ville, mais ici, les membres de la table de concertation jeunesse-itinérance n'en ont pas connaissance. Il nous semble complexe de parler alors de collaboration avec le milieu communautaire. Par ailleurs, l'implantation de ces "services/programmes" nous questionnent beaucoup quant aux enjeux éthiques qu'ils soulèvent sur le plan notamment de la confidentialité des personnes qui gravitent autour de ces nouvelles équipes. Nous redoutons en effet que ce type de mécanisme crée un système de profilage stigmatisant, laissant des données personnelles qui dureront dans le temps, selon les séjours de la personne dans les différentes ressources communautaires et publiques de Montréal.

Quant à EMMIS, avant d'étendre son déploiement, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'investir dans les services (communautaires et publics) qui existent déjà pour répondre aux besoins de la population itinérante. Cela prend selon nous quelques étapes d'analyses territoriales et partenariales en amont ;

- 1) Bien définir les rôles d'EMMIS pour s'assurer que ça ne vienne pas remplacer ou nuire à l'accomplissement des mandats des organismes communautaires et services existants.
- 2) Que le déploiement soit justifié au préalable, avec une évaluation des besoins de chaque quartier au cas par cas.
- 3) Qu'il y ait une clarification des rôles respectifs et des processus de collaboration entre le SPVM et EMMIS

Aussi, nous comprenons que les équipes d'EMMIS peuvent investir certains secteurs ou quartiers moins denses en ressources en itinérance. Toutefois, d'autres quartiers ont déjà un bon nombre de ressources communautaires (centre de jour, SIS, travail de rue, hébergement, etc.). Une analyse des besoins et services offerts, en lien avec les concertations locales, permettrait d'identifier les trous de services et ainsi avoir une arrivée préparée et attendue de nouvelles équipes en médiation sociale.

Par ailleurs, nous estimons que la collaboration doit se faire dans les deux sens ; y-a-t-il la place à la population itinérante pour nommer les comportements discriminatoires et haineux qu'ils vivent dans le quartier ? Il ne s'agit pas selon nous de développer des équipes en médiation, plusieurs organismes interviennent déjà en ce sens, mais la question ici est davantage de cibler la nature des irritants et agir sur l'intolérance d'un côté et de l'autre, améliorer les infrastructures.

Enfin, même si des services sont ajoutés au sein d'EMMIS, le nombre de places adéquates est insuffisant pour répondre aux besoins. La question de l'accessibilité aux services de façon collaborative est à travailler, car d'un point de vue plus global, si on veut améliorer la cohabitation, il faut aussi être en mesure de donner des services aux personnes qui en demandent sans se buter à des critères et des délais démesurés.

Piste d'action n°2. Présence de sécurité accrue

La sécurité urbaine à Montréal repose sur la collaboration de divers partenaires, car les ressources pour l'itinérance ne suffisent pas à garantir la sécurité publique. Le SPVM travaille avec ces partenaires pour prévenir les désordres et adapter ses stratégies de présence policière aux enjeux locaux. Il vise à établir des relations positives avec la population en favorisant des interactions régulières et des communications ouvertes, chaque poste de quartier ayant un plan d'action spécifique aux préoccupations locales.

Dans cette logique la Ville souhaite proposer comme perspectives d'amélioration :

- *Renforcer la cohabitation sociale en mobilisant les différentes parties prenantes impliquées dans ces enjeux et ce, en misant sur la collaboration active entre les différentes parties prenantes ayant un rôle à jouer à ces enjeux. Cette approche vise à améliorer la coordination des interventions, à favoriser le dialogue entre les parties concernées et à promouvoir des solutions adaptées aux réalités locales.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

L'une des questions qui nous anime dans cette piste d'action est ; la cohabitation sociale est pour qui ? Parce que les personnes en situation d'itinérance ne se sentent pas en sécurité ; discriminations vécues dans les services publics (métros, halte-chaleur) - dormir dans la rue n'est pas sécurisant en soi. Arrêtons d'autant investir dans la police et la surveillance et investissons dans des logements réellement abordables. En effet, plus les personnes en situation d'itinérance se sentiront "indésirables", plus on leur fera sentir, notamment via les agences de sécurité, plus le lien avec la société s'en voit complexifié et plus l'exclusion sociale est renforcée. Des jeunes nous ont rapporté éviter d'avoir recours à des services lorsqu'il y a trop de présences policières. Les irritants soulevés ne sont pas des infractions criminelles. Une fois de plus, nous mentionnons que la solution devrait passer par une intervention psychosociale et l'augmentation de services. Le déploiement de nombreuses agences de sécurité dans le centre-ville (notamment dans Ville-Marie - SIRCO) n'a fait qu'augmenter le niveau de violence dans la rue. Nous dénonçons l'application de ces mesures dites sécuritaires, qui fragilisent nos quartiers.

Nous redoutons que le flou autour de la notion de sécurité viennent englober l'existence même des personnes en situation d'itinérance qui est parfois non-voulue par divers acteurs de la société (ex.: être dangereux vs. être dérangeant). On observe une augmentation de personnes en situation d'itinérance dans nos services communautaires, symptôme d'une société qui se précarise de plus en plus. Les comportements individuels sont souvent montrés du doigt, mais c'est le reflet d'un filet social qui s'appauvrit et de besoins non répondus par manque de services disponibles.

Aussi, il est important d'indiquer aussi que la violence peut venir de résidents logés, ayant des comportements agressifs envers les organismes communautaires. Ces derniers deviennent une cible facile à attaquer. Cela demande des efforts considérables pour prendre du recul face à certains comportements et attitudes. Les groupes en mènent déjà large, l'objectif est d'avoir des quartiers soudés et solidaires face aux

crises sociales auxquelles nous sommes confrontés, et pas d'être la cible de discours haineux et accusateurs de la part du voisinage.

Enfin, dans le cadre de cette action, nous souhaitons mentionner que les mesures hivernales sont chaque année déployées trop tardivement. Nous savons que l'hiver au Québec est rude, nous avons besoin de services pérennes. C'est extrêmement fragilisant et lourd pour nos équipes cette période-là, mais surtout pour les jeunes que nous accueillons. Cela met une pression pour assurer un bon référencement et peut avoir un impact négatif sur les personnes concernées. L'information n'est pas centralisée et il est difficile de mettre à jour des services disponibles.

Piste d'action n° 3. Offre de services variée en itinérance

Les ressources pour les personnes en situation d'itinérance répondent à leurs besoins de base (abri, repas, repos, etc.) et offrent des services de soutien favorisant l'inclusion sociale et la réinsertion (logement, emploi, socialisation). Ces actions, telles que les brigades vertes ou les programmes tels que travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), contribuent à éviter les comportements perturbateurs et la judiciarisation. Financé par divers partenaires (ministères, Ville, philanthropie), ce dispositif est toutefois limité par les compétences municipales, la santé et les services sociaux relevant du RSSS et de l'action communautaire autonome. Dans cette logique la Ville souhaite proposer comme perspectives d'amélioration :

- *Collaborer avec les autres bailleurs de fonds pour identifier des solutions visant à renforcer et stabiliser le financement des projets d'inclusion sociale et d'accompagnement;*
- *Alléger les exigences administratives imposées aux organismes sans but lucratif (OSBL);*

- *Créer des communautés de pratique pour favoriser le partage d'expertise en matière d'itinérance.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

L'action des organismes communautaires en itinérance s'inscrit autant en prévention qu'en réduction de l'itinérance, les différents types d'accompagnements et de ressources doivent donc pouvoir répondre à ces différents besoins et réalités. Les groupes membres de la TCJI sont en faveur d'un continuum de services à haut seuil d'acceptation qui favorise notamment l'inclusion des personnes qui ont de la difficulté à intégrer les ressources existantes. Plusieurs personnes ne fréquentent pas les ressources parce qu'elles sont restrictives: horaire à respecter, interdiction de consommer, interdiction des animaux, etc. Il nous faut davantage de ressources qui offrent une flexibilité et qui ne sont pas que des ressources d'urgence. Davantage de logements avec soutien communautaire, davantage de programmes de post-hébergement sont notamment réclamés. Les ressources en itinérance doivent donc être pensées comme complémentaires et que parmi celles-ci on retrouve des ressources dédiées à certaines populations, les jeunes par exemple, pour favoriser une réelle inclusion.

Les membres de la Table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville de Montréal réitèrent l'importance que le financement rattaché aux organismes soit pérenne, récurrent et surtout à la mission. Les organismes doivent pouvoir déployer tous leurs efforts dans la réponse aux besoins des personnes qu'elles accueillent. L'obligation de déposer des demandes de financements constamment, parce que le financement à la mission n'est pas suffisant et que l'on doit tenter notre chance sur des financements par projets, est une réelle nuisance. La recherche de financement et le montage financier cumulant plusieurs bailleurs de fonds est une perte de temps. Lorsqu'un projet voit le jour comme en logement, l'intervention devrait être automatiquement financée. Nous sommes en faveur de processus plus accessibles qui permettent notamment aux petites ressources de pouvoir développer des projets.

Les groupes doivent toujours faire preuve de nouveauté; d'innovation alors que ce qu'ils ont besoin ce sont des financements qui tiennent compte de leur expertise et qu'ils sont les mieux placés pour maintenir, améliorer et/ou développer les services. Sachant que les redditions de compte sont déjà une occasion pour les bailleurs de fond de constater l'impact positif des ressources dans la société, il ne devrait pas être nécessaire d'avoir à rédiger constamment de nouveaux projets. Sans compter que les besoins sont de plus en plus nombreux, il faut que les ressources actuelles puissent voir une augmentation de leurs moyens pour être en mesure d'au moins ne pas réduire les services actuels. Nous réclamons donc un réinvestissement dans les services existants.

Plusieurs projets de ce type existent déjà en ce sens, mais la mise en place de collaborations avec les entreprises et commerces privés est une pratique qui favorise la cohabitation sociale. Ce genre d'initiative permet spécialement d'impliquer l'ensemble des acteur-trice-s et de répondre à certaines préoccupations ou enjeux. On peut notamment penser à des jardins communautaires, des marchés solidaires, des activités qui favorisent l'accès au sport et à la culture. C'est tout le monde qui bénéficie d'entretenir ce genre de relations: c'est entre autres une façon différente de réduire les préjugés et la stigmatisation des personnes qui fréquentent les ressources.

Piste d'action n°4. Engagement avec la communauté et communications transparentes.

L'engagement de la communauté est essentiel pour intégrer une ressource dédiée aux personnes en situation d'itinérance. Les résidents voisins doivent être informés, impliqués et rassurés par des services qui garantissent leur sécurité et leur tranquillité. Des actions de sensibilisation et de communication adaptées peuvent être mises en place en fonction des besoins. Celles-ci peuvent notamment prendre les formes suivantes :

- *Sensibiliser le voisinage à l'itinérance, au partage de l'espace public et aux réalités des personnes en situation d'itinérance;*
- *Sensibiliser les personnes en situation d'itinérance et les inclure dans les solutions de cohabitation sociale;*
- *Créer des comités de bon voisinage pour discuter des enjeux et trouver rapidement des solutions;*
- *Organiser des rencontres citoyennes pour aborder les enjeux locaux et présenter les plans d'action, y compris sur la sécurité et la cohabitation sociale;*
- *Organiser des activités, portes ouvertes, marches exploratoires, kiosques d'information et rencontres pour échanger sur les projets et répondre aux questions;*
- *Inviter la population à devenir bénévole dans les ressources pour l'itinérance et à participer aux solutions d'inclusion.*

À cet effet, la Ville de Toronto, en partenariat avec des ressources locales, a mis en place une démarche d'engagement communautaire efficace. Cette approche inclut le dialogue avec la population, des outils de communication, des agents de facilitation et une collaboration collective pour résoudre les problèmes. Dans cette logique, la Ville souhaite proposer comme perspectives d'amélioration :

- *Organiser des actions pour rapprocher la population des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance, favoriser les liens et encourager l'adhésion aux projets;*
- *Créer un plan intersectoriel pour la cohabitation sociale lors de l'implantation de nouvelles ressources en itinérance, en précisant les rôles, responsabilités et le personnel nécessaire;*
- *Identifier des opportunités de financement pour aider les organismes communautaires à mener des actions de communication sur les ressources dédiées à l'itinérance.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

Alors que le mandat de la consultation porte sur la cohabitation sociale, plusieurs membres de la Table de Concertation Jeunesse-Itinérance du centre-ville soulignent qu'ils sont implantés depuis de nombreuses années et que cet enjeu fait déjà partie de leurs priorités. La cohabitation sociale telle que présentée depuis quelques années: cette division entre les citoyen-ne-s logés et ceux sans numéro de porte ne correspond pas à notre lecture sur le terrain. Plusieurs groupes rapportent qu'ils ont déjà à cœur cet enjeu mais davantage dans une perspective de partage et d'utilisation de l'espace public qui permet l'exercice de la citoyenneté de tous et toutes; incluant les personnes les plus marginalisées de notre société.

On parle beaucoup de manière négative des relations entre personnes en situation d'itinérances et personnes domiciliées ou encore les commerces, mais nous avons aussi beaucoup de projets qui témoignent de la possibilité de cohabiter harmonieusement: des ateliers de cirque social dans les parcs, des nouveaux projets de logements encouragés par la communauté, etc. Ce qui fait la force de l'action communautaire, c'est la capacité à rassembler. Les organismes membres de la TCJI encouragent donc la création d'activités et/ou de partenariats avec les citoyen-ne-s domicilié-e-s et les commerçant-e-s pour créer des liens.

De plus, les comités de bon voisinage et autres instances de ce type pour permettre d'aborder des enjeux plus dérangeants sont nécessaires et doivent exister mais ils ne doivent pas être uniquement portés par les organismes. Il faut s'assurer que ces comités et instances soient représentatifs (voisins, organismes communautaires, population itinérante, services publics, EMMIS) et mènent de vrais actions locales. Il existe plusieurs comités et tables de concertation. Il faut que les comités existants permettent davantage d'imputabilité. Il n'est pas normal que lorsque la collaboration est difficile ou que des enjeux sont soulevés, la ressource communautaire est la seule responsable et est montrée du doigt. Ils doivent s'intégrer dans une vision commune et une collaboration partenariale de l'ensemble des secteurs concernés.

Il faut aussi reconnaître les projets déjà existants (les blitz de ramassage de seringues, TAPAJ par exemple) qui favorisent cette cohabitation et voir pour en élargir leur portée et assurer leur diffusion. En ce sens, il faut renforcer le rôle des travailleur-euse-s de milieu pour assurer et maintenir ces liens dans la communauté et sensibiliser aux approches en réduction des méfaits et en itinérance et favoriser le dialogue.

Finalement, il faut qu'il y ait de la volonté politique à soutenir les enjeux que vivent les organismes, au-delà de la partisanerie. La Santé et les services sociaux font partie des réponses en matière de cohabitation sociale, il demeure essentiel de partager cette responsabilité-là. Mais nous pouvons aussi penser à saisir les instances de concertation actuelles (tables de quartier, tables sectorielles, etc.) pour renforcer les liens et porter un message commun auprès de la population. Nous croyons aussi que la communication transparente doit inclure ces partenaires et qu'ils peuvent travailler à sensibiliser davantage aux services offerts à la population, notamment aux personnes non logées et/ou consommatrices de substances. Il faut qu'EMMIS s'implique dans ce partage de communication. Après tout, leur mandat est de veiller à la médiation sociale.

Piste d'action n°5. Gestion de l'espace autour des ressources en itinérance.

L'aménagement urbain autour des ressources en itinérance doit répondre aux besoins des personnes qui les fréquentent tout en garantissant la sécurité de l'ensemble de la population. Selon le contexte des lieux, la réglementation et les enjeux, un aménagement adapté peut inclure :

- *Garantir l'accès à des toilettes et à de l'eau potable;*
- *Installer des poubelles et renforcer l'éclairage;*
- *Réorganiser les entrées et espaces d'attente pour éviter les attroupements et fluidifier la circulation piétonne;*
- *Insonoriser les espaces extérieurs, par exemple avec une cour intérieure;*
- *Sécuriser les zones fermées, isolées ou peu éclairées;*

- *Assurer l'accessibilité et prévoir du mobilier inclusif;*
- *Créer des espaces partagés pour la communauté, tels qu'une friperie, un café ou un jardin communautaire.*

Dans cette logique la Ville souhaite proposer comme perspective d'amélioration :

- *Prendre en considération les éléments susceptibles de générer des enjeux de cohabitation sociale lors de l'aménagement des espaces extérieurs autour des ressources en itinérance.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

Cette piste d'action est réclamée depuis longtemps par le milieu communautaire mais son application peine à s'implanter dans les quartiers. Il nous paraît ici essentiel et nécessaire de tenir compte de l'itinérance au féminin par une approche d'ADS+ dans les aménagements urbains effectués. Certainement que plus de ressources, d'installations et de conception urbanistique vont améliorer le partage des espaces publics. Cela implique alors du mobilier en partage libre, des douches et toilettes, gestion des matières résiduelles améliorée dans les parcs et terrains vagues, etc.

Aussi, afin que ces espaces demeurent accueillants pour tout le monde, une des avenues est de continuer à former le personnel aux réalités des personnes non logées (bibliothèque, services de sécurité, réception et accueil, métro). Il s'agit d'un réel levier pour favoriser le partage de l'espace public, en plus d'aménagements urbains spécifiques.

Piste d'action n°6. Suivi régulier et évaluation des impacts.

La cohabitation sociale et la sécurité urbaine nécessitent une amélioration continue fondée sur l'évaluation régulière des impacts sur le bien-être et la sécurité de tous. Des systèmes de suivi des incidents et des comités locaux permettent de détecter les problèmes et de mettre en place des solutions adaptées. Dans cette logique la Ville souhaite proposer comme perspectives d'amélioration :

- *Renforcer la collecte et l'analyse des données des différents acteurs;*
- *Assurer un suivi régulier des résultats des actions mises en place;*
- *Maintenir la collaboration avec le milieu de la recherche.*

Que pensez-vous de cette piste d'action?

Le postulat est biaisé, on parle ici de cohabitation sociale sans faire de croisement avec d'autres facteurs tels que ; les phénomènes de gentrification dans nos quartiers où le plein pouvoir immobilier est donné à des firmes privées, l'absence de vision voire même la disparition progressive de politiques de l'habitation sécurisant le logement social et communautaire. Il serait dangereux et non rigoureux d'évaluer uniquement l'impact de la cohabitation sociale sous le prisme de la sécurité urbaine. La violence concerne malheureusement et avant tout les personnes non-logées.

Il faut créer des politiques favorisant et sécurisant la création de logements sociaux. "Afin de sortir durablement de la crise du logement, il est urgent que le gouvernement du Québec investisse dans le logement social, dans la perspective qu'il occupe 20 % du parc de logement locatif d'ici 15 ans." (message que porte le FRAPRU dans le cadre de sa campagne [La clé, c'est le logement social](#), lancée en septembre 2023). La Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté (décembre 2024-RSIQ) abonde dans le même sens "(l'itinérance) se présente aujourd'hui comme une manifestation radicale de la pénurie de logements sociaux, adaptés et réellement abordables". Aussi, la Déclaration commune pour la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec - Coalition Jeunes+, 2022 - défend les droits des jeunes dans toutes les sphères de leurs vies ;

- Droit à l'égalité et à la non-discrimination raciale et sociale
- Droit à l'égalité et à la non-discrimination liée à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle
- Droit de cité (cohabitation sociale et parole citoyenne) et de justice
- Droit à la citoyenneté et à la socialisation

- Droit à l'éducation et à l'insertion socio-professionnelle
- Droit à l'autodétermination et à l'information
- Droit au logement et à un environnement sain, salubre et sécuritaire
- Droit à l'alimentation et à un revenu décent
- Droit à des services en santé mentale et physique accessibles et adaptés
- Droit à des services sociaux et des services de protection de la jeunesse accessibles et adaptés

Nous pensons que c'est en s'appuyant sur ces engagements des communautés concernées par la crise actuelle que nous pouvons alors envisager des mesures d'évaluation. Autrement, on peut accorder plus d'importance à toute la littérature grise, aux travaux que mènent les ressources et la collecte de données, notamment via les nombreux rapports. Accorder plus de crédibilité aux ressources et aux personnes concernées pour que le partage d'expériences puisse se concrétiser en solutions concrètes. Cela impliquera plus de moyens et surtout une réelle volonté de collaboration.